

Questions et réponses

Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec - Section des résidus de CRD

1- Où puis-je obtenir une liste complète des matières considérées comme résidus de CRD ?

Vous trouverez la liste des catégories que RECYC-QUÉBEC utilise dans le cadre de ces différentes caractérisations (élimination ou centre de tri).

2- Est-ce possible d'avoir une liste des installations qui ont répondues au Bilan ?

Non. Le traitement des données dans le cadre du Bilan se fait de manière confidentielle. Toutefois, il est à noter que, dans le cadre de la reconnaissance des centres de tri CRD, nous recevons, sur une base annuelle et volontaire, les résultats de ces entreprises. Il est également possible de consulter [l'ensemble des centres de tri du Québec sur la section des résidus CRD de notre site internet](#).

3- Comment sait-on qu'il n'y a pas de meubles brisés ou désuets dans le tonnage des CRD ? Ils sont mis dans le conteneur de CRD. Les meubles en bois sont exclus aussi ?

RECYC-QUÉBEC a réalisé pour une première fois, une caractérisation à l'entrée des centres de tri CRD. Les résultats seront diffusés dans les prochaines semaines. Il sera possible de déterminer plus précisément cette proportion. Nous savons qu'il y a des meubles à l'intérieur du flux de CRD, mais il sera possible d'avoir une meilleure idée.

4- Est-il préférable pour les écocentres de faire affaire directement avec des recycleurs/valorisateurs plutôt qu'avec des centres de tri CRD ?

Pas nécessairement. Les recycleurs préfèrent des approvisionnements réguliers et prévisibles. Ils préfèrent également obtenir du matériel conditionné (ex. broyé) et tamisé dans le cas du bois.

Si votre écocentre peut accumuler du matériel, le faire conditionner et supporter le transport, c'est possible. Sinon, le centre de tri CRD permet aussi de concentrer les gisements et faciliter la mise en marché.

5- Y a-t-il un contrôle d'où viennent les CRD qui arrivent aux centres de tri ?

Chaque centre de tri a ses propres mesures de contrôle pour identifier les sources de CRD. Normalement, chaque chargement est pesé et certaines questions sont posées, dont l'origine du chargement.

6- Pourquoi parle-t-on de valorisation énergétique lorsqu'on brûle des résidus de CRD et élimination par incinération lorsqu'on brûle des déchets ?

On parle de valorisation énergétique lorsque les matières résiduelles sont utilisées comme combustible pour produire de la chaleur dans un procédé industriel ou produire de l'électricité. On parlera d'incinération lorsque les matières résiduelles sont simplement brûlées, sans récupération d'énergie.

La valorisation énergétique doit s'effectuer dans une installation de type industrielle (cimenterie, cogénération, serres). La fabrication de briquettes pour les poêles résidentiels par exemple n'est pas une valorisation autorisée.

7- Est-ce que la valorisation énergétique est la seule option pour le bois ?

Pour le bois d'une certaine qualité, oui. Mais comme présenté, le Québec compte des recycleurs de bois qui fabriquent des produits à partir du bois de CRD. RECYC-QUÉBEC privilégie cette option dans le respect de la hiérarchie des 3RV.

8- Quels incitatifs existent pour la réutilisation des matériaux de construction ou rénovation ? Que fait RQ pour soutenir le réemploi des CRD ?

Il est vrai que les incitatifs sont actuellement peu nombreux. RECYC-QUÉBEC a accordé différentes aides financières pour le démarrage d'installation de réemploi (Bas-Saint-Laurent, Îles-de-la-Madeleine, Laurentides) et plusieurs projets de « boutiques du réemploi » intégrées à des écocentres. Actuellement, pour démocratiser le réemploi, stimuler la demande à grand volume sera la clé. Nous travaillons de plus en plus à sensibiliser les architectes et concepteurs de bâtiments pour réutiliser des composantes dans leurs projets.

9- Les 137 000 tonnes de bois (qui incluent les palettes) pourraient-ils être convertis en d'autres objets (bacs potagers, composteurs domestiques, etc.)? Est-ce que RQ prévoit mettre en place une filière en place, par exemple pour la réutilisation du bois.

C'est possible, mais l'offre excédera rapidement la demande. Au poids moyen de 20-25 kg, 137 000 tonnes pourraient représenter entre 5,5 et 7 millions de palettes, chaque année. Avec un volume semblable, le réemploi et la réparation pour refaire une palette seraient à prioriser avant la préparation de produits dérivés. Certaines entreprises le font déjà, mais la demande de palette recyclée n'est pas toujours au rendez-vous. La collecte de petits gisements aussi est également un défi pour obtenir une rentabilité économique de l'opération.

10- Comment font d'autres villes/provinces/pays pour avoir de meilleurs résultats?

Il est difficile de comparer les résultats d'une région à l'autre. Par exemple, les pays européens ont des bâtiments différents des nôtres (moins de bois, pas de bardeaux, plus de pierre, plus de plâtre). Ils ont également une approche de type REP, mais avec des résultats en attente. La côte Ouest (Vancouver et Californie) a aussi des initiatives intéressantes. La clé passera certainement par une combinaison de facteurs.

11- Avez-vous un répertoire de réglementations que nous pourrions mettre en place sur notre territoire pour améliorer le bilan des CRD ?

Pas pour le moment. Un groupe de travail regroupant plusieurs représentants municipaux a débuté ses rencontres récemment. 2 Actions prioritaires concernent cet aspect et vise à produire des conclusions d'ici 2026.

12- Y a-t-il des démarches gouvernementales pour que, à travers le Code du bâtiment, les méthodes de construction et de rénovation deviennent compatibles avec une future déconstruction ?

Oui. De la sensibilisation est également faite auprès des architectes afin que ceux-ci puissent concevoir les bâtiments en conséquence et que les grands donneurs d'ordre incluent également ce genre d'exigence dans leurs nouveaux projets.

13- Quoi faire pour améliorer le bilan autre que de la déconstruction ? Est-ce que des démarches (incitatives ou correctives) seront proposées pour les entreprises privées de construction pour encourager le tri à la source ?

La Stratégie de valorisation de la matière organique prévoyait différents mécanismes pour décourager l'élimination directe des résidus de CRD par l'imposition d'une redevance spécifique au CRD en plus de la redevance à l'élimination.

Au niveau du tri à la source, avons participé à l'initiative du Groupe Désourdy à Bromont qui offre des conteneurs de collectes spécifiques ainsi que de la formation auprès de entrepreneurs de la région afin d'améliorer le tri. Nous verrons comment cette initiative peut être répliquée ailleurs au Québec.

Annexe 1 – Liste des catégories de résidus de CRD

Résidus CRD		
1	Matériaux de construction en bois	Bois de charpente, bois franc, pin, pin jointé, bois d'œuvre, etc., avec ou sans colle, vernis, huile ou teinture, panneaux de copeaux orientés, OSB, panneaux de contreplaqué, plywood, presswood
2	Produits de finition en bois	Bois « flottants », moulures et autres produits composés de MDF, LDF, HDF, autres agglomérés, mélamine, poutres lamellées, liège (excluant les bouchons), bambou, stratifié, etc.
3	Bois traité	Bois traité par un enduit ou un procédé chimique pour protéger le bois de l'humidité, de la décomposition, des insectes, etc. (bois créosoté, CCA, PCP, etc.)
4	Bois pourri, en décomposition ou brûlé	Bois ayant été usé par l'humidité, les champignons, un incendie ou autres flammes vives (ex. : feu de camp) Excluant : cendres
5	Gypse	Produit servant à la finition de cloisons intérieures
6	Béton	Tous les bétons, incluant les produits de béton, entier ou partiel, mais reconnaissables. Incluant le béton armé et son armature Ex. : bloc de béton, bloc de pavé uni, dalles, etc.
7	Asphalte	Asphalte de cour, de route ou les produits d'étanchéité Excluant : produits comportant du bitume (bardeaux - catégorie 34; toiture plate - catégorie 35)
8	Pierre	Pierre naturelle, provenant d'une extraction directe de toutes dimensions, de tout type (ex. : granit, marbre, etc.). Incluant les produits fabriqués de cette matière (ex. : comptoir de cuisine) Excluant : pierre décorative en béton (catégorie 30), recouvrement de toiture plate (catégorie 35), sable (catégorie 43) et terre
9	Brique	Toutes les briques fabriquées à partir d'argile cuite, de toutes les couleurs, entière ou partielle, mais reconnaissables. Excluant : brique en béton (catégorie 30)
10	Bardeau d'asphalte	Produit servant à couvrir des toitures Excluant : Papier goudronné, membrane de toiture plate (catégorie 35)

Résidus CRD		
11	Toiture plate et papier goudronné	<p>Produits à base de pétrole pour toits plats</p> <p>Ex. : toiture multicouche (asphalte et gravier), membrane élastomère (bicouche), membrane monocouche (TPO, EPDM, PVC)</p> <p>Produits à base de pétrole pour toits en pente</p> <p>Ex. : tuiles en plastique et composite</p> <p>Excluant : les bardeaux d'asphalte (catégorie 65)</p> <p>Produits en métal pour toits en pente et certains toits plats</p> <p>Ex. : minéral (argile, ardoise, béton), bois (cèdre ou mélèze) et métal</p> <p style="text-align: right;">Autres produits et accessoires</p> <p>Ex. : feutre de protection et membrane sous-couche, scellant liquide ou en pâte pour la protection et la réparation</p> <p>Incluant les matériaux agglomérés à la toiture plate (ex. : isolant, pierre de revêtement)</p>
12	Céramique et porcelaine	Incluant les produits composés de cette matière (ex. : bain, toilettes, lavabo), entiers ou partiels, mais reconnaissables.
13	Tapis et carpettes	<p>Tous les types de tapis et carpettes, peu importe le type de fibres (naturelles ou plastiques) et peu importe le support (base caoutchouc, tressage de plastique, etc.)</p> <p>Incluant : les membranes acoustiques de plancher et tous les sous-tapis</p>
14	Laine minérale ou autre isolant	Tous les types d'isolant, en fibre de verre, fibre minérale ou polyuréthane
15	Tuiles acoustiques ou de plafond suspendu	Tous les produits de finition de plafonds, entiers ou partiels, mais reconnaissables
16	Autres résidus CRD	<p>Tous les autres résidus CRD n'entrant pas dans les catégories ci-dessus</p> <p>Ex. : recouvrement de sol (ex. : linoléum), produits multimatières (cadrage de fenêtres bois-PVC, pan de mur, etc.), etc.</p>